LA RÉPUBLIQUE
En Marche !

- Circulaire sur les élections municipales -

Depuis sa création, La République En Marche ! cherche à remettre les Français au cœur de la politique, en proposant une transformation en profondeur de notre pays, portée par des engagés, des milliers d'hommes et de femmes qui partagent un socle de valeurs progressistes et ont la volonté de regarder la réalité en face pour mieux la changer.

Remettre les Français au cœur de la vie politique, cela commence au plus près d'eux, car l'action municipale c'est par essence ***agir concrètement pour améliorer leur quotidien*** et ***préparer un avenir humain et durable***.

Cette énergie pour faire progresser le pays, nous la portons sur l'ensemble du territoire, dans toutes les communes et intercommunalités. Partout, La République En Marche ! demandera aux électeurs leur confiance, pour porter des projets de dynamisation locale, en cohérence avec l'ambition et la dynamique apportées à la France par le Président de la République, le Gouvernement et notre majorité.

Les équipes, qu'elles soient menées ou soutenues par LaREM, porteront une pratique innovante d'action politique, tant dans les choix de développement locaux, que dans la vie des services publics et les actions de solidarité. Elles s'engageront sur des valeurs éthiques et déontologiques à travers la signature d'une charte. Elles porteront des politiques soucieuses de l'utilisation des deniers publics et en cohérence avec les axes de transformation que nous portons à la direction du pays.

Un laboratoire des initiatives locales, dont la composition est en annexe, a été lancé en mars 2019 pour synthétiser notre réflexion sur la transformation des territoires, et répertorier les politiques innovantes mises en œuvre en France et dans le monde au niveau local. Ces travaux auront vocation à constituer une boîte à outils à disposition de nos candidats.

Remettre les Français au cœur de la vie politique, c'est aussi leur confier les responsabilités. Notre mouvement lancera un appel à l'engagement avant l'été, auprès de nos élus, nos adhérents mais aussi à tous les citoyens engagés au quotidien dans la vie locale. Il s'agit de susciter des engagements nouveaux et ainsi mettre en responsabilité une nouvelle génération d'élus. Tous les volontaires seront ensuite orientés vers nos équipes départementales et candidats investis.

Pour se donner les moyens du renouvellement, chaque candidat investi – ainsi que son équipe proche (mandataire financier et directeur de campagne, *a minima*) – seront formés dès les premiers jours. Un dispositif d'accompagnement leur sera proposé, tant sur le plan juridique

que politique et organisationnel, avec un pack numérique, des conseils financiers et des hotlines dédiées. Il s'agira d'une aide, afin de faciliter la campagne sur le terrain.

Les candidats dans les villes de moins de 9 000 habitants seront aussi largement accompagnés, avec un dispositif *ad hoc* et inédit. Une note spécifique sera adressée à chaque candidat au moment de l'investiture.

Remettre les Français au cœur de la vie politique, c'est enfin continuer à dépasser les clivages pour rassembler des femmes et des hommes au service du bien commun. Au-delà des partis politiques traditionnels et pour sortir du duel réducteur droite-gauche qui bride souvent l'énergie de nos territoires, LaREM axera sa stratégie sur la recherche d'alliances progressistes.

Tous les comités politiques départementaux sont appelés à se rapprocher du MODEM, d'AGIR, du MRSL et des autres composantes de la majorité présidentielle, notamment les partenaires ou soutiens engagés dans le cadre de la liste Renaissance, pour construire des stratégies partagées.

Selon la réalité locale et de façon coordonnée, le mouvement fixera son choix ville par ville : soit construire une liste conduite par un de ses membres (ou membre d'une formation alliée) ayant la représentativité requise et ouverte à des partenaires rassemblés sur le projet ; soit participer à une majorité municipale animée par un leader indépendant de la majorité présidentielle, mais voulant mener avec l'appui de LaREM une action novatrice inspirée de nos valeurs progressistes.

Les choix arrêtés suivront le même objectif : se donner les moyens d'être dans l'action pour la mandature à venir avec une représentativité suffisante pour mener des projets convergents avec notre volonté de « libérer, protéger et unir », qui trouve tant d'applications dans la vie locale.

Pour nommer les têtes de liste ou chefs de file**, **le processus sera différencié selon la taille de la ville :

a. Pour les villes de plus de 9000 habitants

Une Commission Nationale d'Investiture (CNI) a été installée par décision du Bureau Exécutif de LaREM en date du 03 juin 2019 et dont la composition est fournie en annexe. Elle proposera les investitures ou soutiens pour les têtes de liste au Bureau Exécutif, pour validation. La CNI pourra demander à faire auditionner les candidats dans certains cas – sans que cela soit obligatoire – afin d'éclairer sa réflexion. Dans les villes où sera décidé un soutien à un partenaire, la CNI désignera également un chef de file des candidats LaREM.

Chaque candidat à l'investiture ou au soutien, pour une ville plus de 9000 habitants, devra s'engager à respecter la charte de l'élu municipal et transmettra une note circonstanciée

(maximum 4 pages) présentant son parcours, son projet pour la commune et l'intercommunalité et sa stratégie d'alliance et de campagne. Il s'engagera également à soutenir le candidat désigné finalement par le Bureau Exécutif. Les dossiers complets des candidats potentiels sont transmis par *a minima* un membre du COPOL à la CNI.

b. Pour les communes de moins de 9000 habitants

Des Commissions Départementales d'Investitures (CDI), ont été créées par décision du Bureau Exécutif de LaREM le 3 juin 2019. Ces CDI sont composées des membres de chaque comité politique départemental, dans leur périmètre en date du 04 juin 2019. Elles reçoivent les candidatures, et les examinent selon des modalités définies librement, dans le cadre établi par le présent document. Elles devront associer les animateurs locaux à leurs réflexions, en les auditionnant. Les propositions seront ensuite transmises à la CNI par les référents (par ailleurs présidents des CDI), qui les transmettra pour décision au Bureau Exécutif. A sa discrétion, la CNI pourra se saisir du dossier de toute commune de moins de 9 000 habitants.

Pour formuler leurs propositions, les CDI s'assureront du respect de notre charte des valeurs et se baseront notamment sur les critères suivants : la qualité du projet, la capacité de rassemblement et à monter une liste, la cohérence des alliances politiques, le renouvellement des visages, l'implantation dans la ville, la capacité organisationnelle et financière à mener campagne.

Les commissions pourront faire ***trois types de propositions au Bureau Exécutif*** :

- L'investiture d'une tête de liste sous l'étiquette de LaREM ;
- Le soutien à une tête de liste qui appartient à une autre composante de la majorité présidentielle ;
- Le soutien à une tête de liste non membre de la majorité présidentielle, sur la base d'un accord politique

Dans ces deux derniers cas, la proposition comportera en outre la désignation d'un chef de file des marcheurs au sein de l'alliance.

Les propositions de soutien devront inclure les termes principaux de l'accord d'alliance.

A la fin de la période prévue pour les décisions d'investiture, la CNI pourra constater que dans certaines villes le Mouvement est amené à ne donner son soutien à aucune liste.

La ***constitution des listes revient ensuite aux têtes de listes investies ou chefs de file désignés***. Pour les villes de plus de 9 000 habitants, ils devront ensuite rendre compte de la composition de cette liste à la CDI, qui la transmettra avec son avis à la co-présidence de la CNI, pour approbation.

Le Bureau Exécutif validera les propositions des commissions nationale et départementales, quelle que soit la taille de la commune. **Les décisions d'investiture et de soutien engageront tous les membres du Mouvement.** En application de l'article 33 de nos statuts, ceux ne respectant pas ces décisions se placeront hors du Mouvement et ne pourront plus s'en revendiquer, ayant de fait perdu leur qualité de membre.

La CNI et les CDI ont été officiellement mises en place par décision du Bureau Exécutif du 3 juin 2019. Ces instances travailleront jusqu'à la fin de la période légale de dépôt des listes, fixée par le ministère de l'intérieur. Les premières investitures seront annoncées à partir de la mi-juin.

Proposer des projets de transformation, renouveler les visages, sortir des clivages désuets au service du territoire, voilà comment La République En Marche ! veut remettre les citoyens au cœur de l'action politique locale.

Annexes

- Composition du laboratoire des initiatives locales
- Composition de la Commission nationale d'investiture

ANNEXES 1 – Membres du Laboratoire des Initiatives Locales

- Caroline Saudemont (co-présidente du GT)
- Raphaël Bernardin (Co-président du GT)
- Raphaël Bartolt
- Jean-Yves Caullet
- Philippe Chalumeau
- Francine Chausseray
- Alain Chrétien
- Yolaine de Courson
- Emmanuel Darcissac
- Sophie Errante
- Bernard Guérin
- Romain Grau
- Claude Haut
- Michel Le Faou
- Jean-Pierre Le Roch
- Marie-Hélène Lopez Jollivet
- Patricia Miralles
- Alice Thourot
- Denis Thuriot
- Sylvain Wasermann

Ainsi que plusieurs experts contributeurs.

ANNEXES 2 – Composition de la Commission Nationale d'Investiture

- **Marie Guévenoux** (co-présidente) : Députée de la 9ème circonscription de l'Essonne, Marie Guévenoux a une longue expérience politique. Elle a été la première présidente des Jeunes Populaires en 2004. Conseillère de plusieurs ministres, elle a été secrétaire générale de la campagne d'Alain Juppé pour la primaire de 2016, avant de rejoindre La République En Marche.
- **Alain Richard** (co-président) : Alain Richard a milité au PSU puis au Parti Socialiste de 1975 à 2017. Conseiller d'État, parlementaire de longue date, il a servi comme ministre de la Défense entre 1997 et 2002. Il a été réélu sénateur en 2017 après avoir rejoint La République En Marche. Maire de Saint-Ouen-l'Aumône pendant plus de 34 ans, il a une grande connaissance du rôle des élus locaux et des enjeux territoriaux.

- **Nabil Benbouha** (suppléant) : référent du Val-de-Marne, il a fait des quartiers et de l'abstention chez les jeunes ses combats ;
- **Patricia Bordas** (titulaire) : référente de Corrèze, ancienne sénatrice, elle a été maire-adjointe de Brive-La-Gaillarde de 2008 à 2014 ;
- **Jean-Marc Borello** (titulaire) : membre fondateur d'En Marche et président du directoire du Groupe SOS, il a été membre de la commission d'investiture de LaREM pour les élections législatives et président de la commission nationale d'investiture de LaREM pour les élections européennes de 2019 ;
- **Alain Chrétien** (titulaire) : maire de Vesoul depuis 2012 et président de la communauté d'agglomération de Vesoul ;
- **Jennifer Courtois-Périssé** (titulaire) : membre du Bureau Exécutif et membre fondatrice de La République Ensemble (fédération des élus progressistes), elle est maire de Rieumes, commune de 3500 habitants de Haute-Garonne, depuis 2014 et conseillère régionale d'Occitanie ;
- **Julien Denormandie** (suppléant) : Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, il a été le directeur adjoint du cabinet d'Emmanuel Macron au ministère de l'Économie, poste dont il démissionne en 2016 pour participer à la création d'En Marche. Il devient le secrétaire général adjoint du Mouvement avant d'entrer au Gouvernement. Il co-pilote actuellement « Action quartiers » ;
- **Loris Gaudin** (suppléant) : Membre du Conseil National des Jeunes avec Macron en charge de l'innovation sociale, il est également attaché parlementaire ;
- **Jean-Marie Girier** (titulaire) : membre du Bureau Exécutif chargé de la structuration territoriale, il a été le directeur de campagne d'Emmanuel Macron pour l'élection présidentielle ;
- **Nadia Hai** (titulaire) : députée de la 11ème circonscription des Yvelines, elle co-pilote avec Julien Denormandie le chantier « Actions quartiers » auprès du Bureau Exécutif ;
- **Jean-Michel Jacques** (suppléant) : député du Morbihan, il a été maire de Brandérion, commune de 1500 habitants de l'agglomération lorientaise, de 2014 à 2017 ;
- **Marie Lebec** (suppléante) : députée de la 4ème circonscription des Yvelines, elle s'est engagée très tôt au sein du conseil municipal des jeunes de Louveciennes dans les Yvelines;
- **Dominique Perben** (titulaire) : ancien ministre (notamment de la Justice et de l'Outre-Mer), il fut également maire de Chalon-sur-Saône pendant plus de 19 ans. Il apportera notamment à la CNI sa connaissance des territoires ultra-marins ;

- **Didier Rambaud** (titulaire) : élu sénateur de l'Isère sous l'étiquette En Marche en 2017, il a été maire de deux communes de moins de 9 000 habitants (Châbons pendant 13 ans puis le Grand-Lemps de 2014 à 2017) et président de la communauté des communes de Bièvre Est ;
- **Clémence Rouvier** (titulaire) : référente d'Eure-et-Loir, elle était candidate aux élections européennes sur la liste Renaissance.